



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **LE CARRE SION Sàrl**, 1950 Sion
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. **Remarques:** Suite à l'admission d'une production tardive en 3ème classe, un état de collocation rectifié est à nouveau déposé (art. 251 al. 4 LP et 69 OAOF).
Un délai de 20 jours, dès la date du dépôt, est imparti aux créanciers pour tenter une action en contestation uniquement contre la nouvelle collocation, à défaut elle sera définitivement acceptée (art. 250 LP).

Office des poursuites et faillites du district de Sion
Le Préposé: Y. Biselx
1951 Sion

03927047

